



**Un an après Xynthia : 9 millions
d'Euros pour la Communauté
d'Agglomération de La Rochelle**

18 février 2011

DOSSIER DE PRESSE

Un an après Xynthia

« Privilégier les collectivités qui s'engagent dans des démarches actives de prévention »

par **Michel Paves**, Président du Conseil de Surveillance de SMACL Assurances

« Lorsqu'en décembre 1999 les ouragans Lothar et Martin ont balayé la France, on parlait alors de "tempête du siècle" et les assureurs, par nature plus prudents, révisaient leurs tablettes pour envisager une modélisation décennale du phénomène. Klaus et Quinten ont semblé leur donner raison en janvier 2009, jusqu'à ce que Xynthia, treize mois plus tard à peine, bouleverse à nouveau la donne : trois tempêtes "du siècle" en une décennie, comme si toute modélisation assurantielle devenait impossible !

Le propre de l'assurance, c'est l'aléa. Et pour nous, à SMACL Assurances, l'aléa auquel les collectivités territoriales sont exposées, peut avoir des conséquences dommageables particulièrement lourdes.

La station d'épuration communautaire de La Rochelle en est l'illustration : près de 8 millions d'euros sur un seul risque et un même événement, voilà qui dit assez l'ampleur de certains risques territoriaux, à la mesure de l'importance et de la sophistication des équipements collectifs d'aujourd'hui.

Dans un autre domaine, le récent incendie du collège Val d'Huisne, le 18 octobre dernier au Mans, s'est soldé par un préjudice estimé à 7,7 millions d'euros. Un incendie que l'on dit pudiquement volontaire mais qui, en réalité, chacun le sait bien, est la résultante d'une fracture sociale qui, après l'explosion des violences urbaines de novembre 2005, resurgit sporadiquement dans des destructions dont les collectivités, et notre mutuelle à leurs côtés, paient le prix fort.

... / ...

Face à de tels aléas, notre Mutuelle ne peut faire que son métier. Elle n'a ni la maîtrise du vent ni celle du climat social des banlieues. Et le métier de l'assureur concerne d'abord, qu'on le veuille ou non, le prix et la sélection du risque.

En l'occurrence, l'ampleur et la récurrence des phénomènes climatiques de ces dernières années nous obligent, de façon plus drastique que les assureurs de particuliers en raison même de la valeur importante des biens des collectivités, à relever de façon significative nos cotisations. Notre Conseil de surveillance a validé, sans gaieté de cœur mais sans état d'âme, parce que c'est là la réalité économique de notre activité, l'augmentation de 4,90 % décidée par le Directoire de SMACL Assurances pour la garantie dommages aux biens des collectivités à l'échéance du 1^{er} janvier 2011.

Il en va de même de la sélection du risque. Nous réfléchissons avec le Directoire à un durcissement de nos conditions de souscription afin de privilégier les collectivités qui s'engagent de façon volontariste dans des démarches actives de prévention, notamment à travers leurs plans communaux de sauvegarde.

Qu'on ne s'y méprenne pas : une mutuelle comme la nôtre, justement parce qu'elle est une sorte d'auxiliaire du service public territorial, ne peut pas assurer aveuglément. Plus que toute autre sans doute, elle doit faire siens les fondamentaux du mutualisme : solidarité évidemment mais aussi responsabilité et respect des autres ».

9 millions d'euros d'indemnisation dont 7,8 pour la station d'épuration

Niort, le 18 février 2011 - Un an après Xynthia, Michel Paves et Christian Ottavioli, respectivement Président du Conseil de Surveillance et Président du Directoire de SMACL Assurances, ont rencontré Maxime Bono, Député Maire et Président de la Communauté d'Agglomération pour faire le point du processus d'indemnisation des bâtiments et équipements communautaires endommagés dans la nuit du 28 février 2010.

L'ensemble des indemnités provisionnées par la mutuelle niortaise pour le compte de la communauté d'agglomération de La Rochelle, s'élève à près de 9 M€, dont 7,8 M€ pour la seule station d'épuration et un peu plus d'1 M€ pour la Médiathèque, la Maison de l'étudiant, la Coursive et divers bâtiments économiques communautaires.

Un an après, SMACL Assurances a d'ores et déjà versé 7,6 M€, le solde sera réglé au fur et à mesure de la finalisation des travaux de réparation.

Pour la mutuelle niortaise, **ce sinistre est le plus important** jamais indemnisé depuis sa création. A titre d'exemple, les dommages après l'incendie survenu le 18 octobre dernier au Collège Val d'Huisne du Mans ont été évalués à 7,7 M€.

Leader sur le marché des collectivités territoriales, SMACL Assurances est **l'assureur de la majorité des villes du littoral charentais et vendéen** et notamment celles frappées lourdement par les débordements d'eau de mer (La Faute sur Mer, L'Aiguillon sur Mer, Châtelaiillon-Plage, Port des Barques, La Rochelle...).

Au total ce sont près de **800 collectivités sociétaires** qui ont été impactées par l'évènement d'une rare violence, pour un total de **32 M€**.

En 10 ans, comme l'ensemble de la profession, SMACL Assurances a contribué massivement aux dédommagements des sinistres engendrés par les tempêtes qui ont balayé le territoire national : Lothar et Martin en décembre 1999, Klaus et Quinten en janvier et février 2009 et enfin Xynthia en février 2010. **Au total, ces évènements climatiques lui ont coûté près de 100 M€.**

SMACL Assurances en bref...

Implantée à Niort depuis 1974, **SMACL Assurances** est la **mutuelle d'assurances IARD** des collectivités territoriales. Elle est aujourd'hui leader sur le marché en regroupant plus de 17 000 collectivités sociétaires.

Avec un chiffre d'affaires d'environ 280 millions d'Euros en 2010, la mutuelle est plus particulièrement implantée auprès des villes moyennes, des syndicats intercommunaux, des départements et des régions.

Une gouvernance duale

Renouvelée pour 4 ans en mai 2010, l'assemblée générale est composée de **120 dirigeants territoriaux et associatifs**. Cette représentation mutualiste recouvre **la grande diversité du monde territorial** : *communes rurales, villes, agglomérations, départements, établissements sanitaires et sociaux, associations locales, fédérations culturelles, offices des sports, syndicats territoriaux, etc.*

La mutuelle est administrée par un Conseil de surveillance et un Directoire.

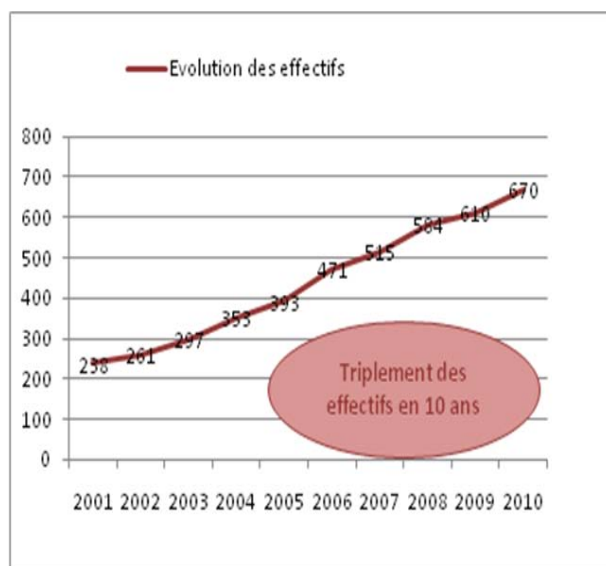
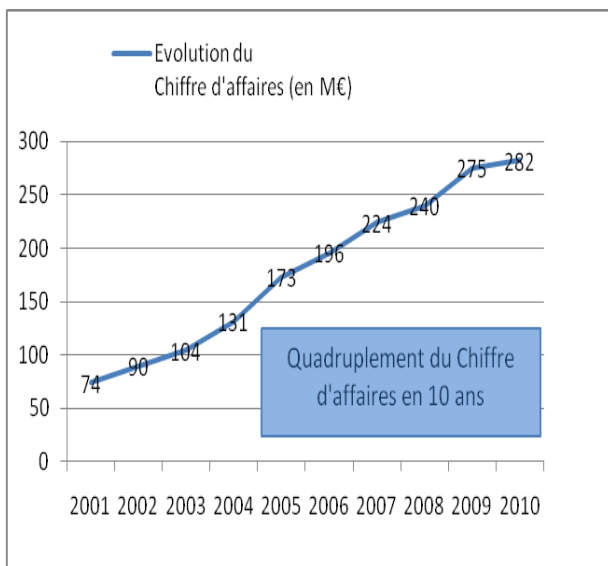
Présidé par Michel Paves, ancien directeur général des services de la Ville de Rennes, le Conseil de surveillance est composé des représentants de collectivités et d'associations.



Composé de 3 membres, le Directoire est présidé par Christian Ottavioli, spécialiste de l'assurance territoriale, qui a fait l'ensemble de sa carrière au sein de la mutuelle niortaise.

SMACL Assurances : chiffres clés 2010

Evolution du chiffre d'affaires et des effectifs



17 000 collectivités assurées dont :

- 14 % des communes de moins de 2500 habitants
- 50 % des communes de 2500 à 7000 habitants
- 74 % des Villes de 7000 à 15000 habitants
- 83 % des Villes de 15000 à 40000 habitants
- 90% des Villes de 40000 à 100000 habitants
- 61% des Départements
- 64 % des Régions

Marge de solvabilité : 1.77

Fonds propres : 51 millions d'euros

Total bilan : 533 millions d'euros

Contact presse

**Jean-François Irastorza
Directeur de cabinet
du président
de Smacl Assurances**

Tel : 06 62 90 56 15

Courriel : jf-irastorza@smacl.fr

